

**PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
en date du 1^{er} juin 2021**

Salle de la Mairie de VERGIGNY à 20^H

Sous la présidence de **M. BLANCHET Frédéric**, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. BLANCHET Frédéric, CARMIGNAC Pascal, CHEVALLIER Philippe, DA SILVA BARBOSA Virginie, DELAGNEAU Alain, GAILLOT Marc, GRAILLOT Michel, GUÉNARD Ariane, GUILLOT Maxence, HERBIN Véronique, TRÉVISIOL Maryvonne, BERNARD Julien.

Absents excusés : Mme CLARÉ-GUEGAN Brigitte (pouvoir à M. DELAGNEAU), M. DIDIER Laurent (pouvoir à Mme GUÉNARD), Mme DURIF Aurélie (pouvoir à M. GAILLOT), M. GOULEY Gilles (pouvoir à Mme GUILLOT), Mme MACIEL Sandrine (pouvoir à M. CARMIGNAC), M. MOUTURAT Denis (pouvoir à M. BLANCHET) et M. WOYNAROSKI Damien (a quitté la séance avant l'examen des points mis à l'ordre du jour).

Secrétaire de séance : Mme GUILLOT Maxence

Le compte rendu de la séance du 13 avril 2021, est soumis à l'approbation des membres présents.

Monsieur WOYNAROSKI souhaite que soient rajoutées au procès-verbal les remarques suivantes :

- page 1 : *"la prise en charge par la commune de l'abonnement à l'électricité pour l'église de Vergigny pourrait être assurée en lieu et place du diocèse"*.
- page 9 : concernant l'interpellation de Mme HERBIN sur l'absence de M. WOYNAROSKI à la Commission des Finances, ce dernier souhaite que sa réponse soit remplacée par *"Compte tenu du constat qui avait été fait l'année passée sur le fonctionnement de la Commission des Finances, j'avais fait le choix cette année de gérer mes priorités"*.

Monsieur le Maire précise à M. WOYNAROSKI qu'il avait été demandé, lors de la séance du 13 avril dernier, qu'une copie de la vidéo lui soit transmise, ce qui n'a pas été fait.

La vidéo devait également être retransmise dans son intégralité, ce qui n'a pas été fait. M. WOYNAROSKI évoque une panne de matériel.

Monsieur le Maire lui rappelle que la secrétaire de mairie ne souhaite pas être filmée, et pourtant elle apparaît distinctement sur la vidéo. M. WOYNAROSKI répond qu'elle ne fait pas partie du Conseil Municipal auquel cas elle n'a pas à siéger. Monsieur le Maire précise que depuis des années les secrétaires de mairie sont installées à côté du maire afin de l'assister, et que cela n'a pas à être changé.

Les membres du Conseil Municipal demandent à ce que MM. WOYNAROSKI et BERNARD apparaissent également sur la vidéo.

Les discussions devenant houleuses, Monsieur le Maire demande à M. WOYNAROSKI d'arrêter de filmer, cela troublant le bon déroulement de la séance. Ce dernier refuse.

Au vu des débats tendus entre les conseillers municipaux, et afin de faire cesser le désordre, Monsieur le Maire décide de suspendre la séance à 20^H10.

Après retour au calme, la séance du Conseil Municipal reprend à 20^H41.

Monsieur WOYNAROSKI quitte la séance.

Monsieur le Maire soumet à nouveau le procès-verbal de la séance du 13 avril 2021, qui est adopté à l'unanimité.

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la délégation accordée par délibération en date du 2 juin 2020,
 Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,
 Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire rend compte aux membres présents de la décision n°D001-2021 prise le 10 mai 2021 (visée par les services préfectoraux le 11 mai 2021) relative à la demande de subventions pour la création d'un terrain multisports.

1) DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire fait part de cinq déclarations d'intention d'aliéner :

- Bâti sur terrain propre cadastré ZI 77 - 80
- Non bâti cadastré AL 85 - 539
- Bâti sur terrain propre cadastré AL 407
- Bâti sur terrain propre cadastré B 798 - 800 - 812
- Bâti sur terrain propre cadastré AH 97

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain sur ces parcelles.

2) REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2021 (RODP)

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que chaque année une redevance est versée à la commune pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de transport des réseaux électriques, de télécommunication et par les ouvrages de distribution et de transport de gaz.

a) RODP 2021 pour les lignes électriques basse tension :

Pour cette année, la redevance maximale applicable aux communes dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants est de 214,64 € arrondie à 215 € (conformément à l'article L.2322-4 du Code de la Propriété des Personnes Publiques).

b) RODP 2021 pour le réseau de télécommunication :

Suivant les dispositions applicables au 1^{er} janvier 2021 et la déclaration des installations d'infrastructures de télécommunications existantes sur la commune au 31 décembre 2020, la redevance 2021 est égale à 1 566,90 € calculée comme suit :

- redevance pour les ouvrages en aérien : $55,05 \text{ €} \times 8,391 \text{ km} = 461,92 \text{ €}$
- redevance pour les ouvrages en souterrain : $41,29 \text{ €} \times 25,928 \text{ km} = 1 070,57 \text{ €}$
- redevance pour les installations au sol : $27,53 \text{ €} \times 1,25 \text{ m}^2 = 34,41 \text{ €}$

c) RODP pour le réseau de distribution de gaz :

Selon le décret n°2007-606 du 25 avril 2007, le montant plafond de la redevance 2021 est calculé comme suit : $[(0,035 \text{ €} \times 5 350 \text{ ml}) + 100 \text{ €}] \times 1,27 = 364,81 \text{ €}$ arrondi à **365 €**.

d) RODP pour le réseau de transport de gaz à haute pression :

Le montant plafond de la redevance 2021 correspondant aux canalisations d'approvisionnement général est calculé comme suit : $[0,10 \times (0,035 \text{ €} \times 7 124 \text{ ml}) + 100 \text{ €}] \times 1,27 = 158,67 \text{ €}$ arrondi à **159 €**.

3) DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - Budget "Commune" - Année 2021

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que suite à une erreur de saisie dans le montant de l'excédent de fonctionnement capitalisé en recettes d'investissement (article 1068) lors du vote du Budget Primitif 2021 (*montant saisi : 327 825,89 € au lieu de 426 438,92 €*), il convient d'effectuer les transferts de crédits sur le budget "Commune" (exercice 2021) suivants :

Recettes d'Investissement :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
10	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	98 613,03 €
021	021	Virement de la section de fonctionnement	-28 200,00 €

Dépenses d'Investissement :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
21	2116	Équipement du cimetière	15 000,00 €
21	21318	Autres bâtiments publics	18 000,00 €
21	2135	Installations générales, agencements de construction	18 613,00 €
020	020	Dépenses imprévues	18 800,03 €

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
022	022	Dépenses imprévues	28 200,00 €
023	023	Virement à la section d'investissement	-28 200,00 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité (16 "Pour" - 1 abstention : M. Bernard) les écritures comptables proposées ci-dessus.

4) TERRAIN MULTISPORTS

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'il avait été décidé, lors de la Commission "Travaux" du 2 mars 2021, de réaliser un terrain multisports au stade de VERGIGNY proposant la pratique de divers sports collectifs tels que le football, le basket, le handball, le tennis, le volley ou encore le badminton.

Il explique qu'une subvention de 40 % a déjà été accordée par l'État au titre de la DETR. Une seconde subvention de 40 % pourrait être accordée par l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour ce projet.

Monsieur le Maire présente un comparatif des différents devis reçus.

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le devis de l'entreprise GCTP d'un montant de 60 978,46 € HT pour la réalisation d'un terrain multisports avec gazon synthétique. La structure sera réalisée avec des lames en plastique 100 % recyclé et 100 % recyclable issu de chutes de résidus industriels (un terrain multisports représente 30 000 bouteilles en plastique). Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2021.

5) ÉTUDE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN BLOC SANITAIRE AU STADE

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu de créer un bloc sanitaire au stade des Bruyères, comprenant des sanitaires hommes et femmes, un sanitaire conforme aux règles d'accessibilité PMR (Personne à Mobilité Réduite), un auvent avec lavabos PMR et décrotoirs à chaussures.

Il explique qu'il est nécessaire de procéder à une étude afin de connaître le coût estimatif et demander des subventions, mais également pour constituer un dossier de permis de construire avec un dossier spécifique "sécurité" et "accessibilité".

Monsieur le Maire présente l'offre de M. HONTCHARENKO, architecte D.P.L.G. à Ormoy, pour un montant de 2 650 € HT, comprenant les missions suivantes :

- étude préalable comprenant esquisse et plans,
- estimation des travaux tous corps d'état,
- constitution du dossier de demande de permis de construire comprenant les plans, les divers documents et pièces écrites (PC 1 à PC 8),
- constitution du dossier spécifique aux personnes à mobilité réduite dans les ERP et à la sécurité comprenant les plans et pièces écrites (PC 39 à PC 40).

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir l'offre de M. Jean-Michel HONTCHARENKO, architecte D.P.L.G., d'un montant de 2 650 € HT.

6) SUBVENTION COMMUNALE 2021 AUX ÉCOLES (sortie scolaire 2021)

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que les élèves n'ont pu partir en classe de neige en début d'année du fait des conditions sanitaires liés à la Covid.

En compensation, les élèves de CM1-CM2 (environ 26 enfants) de la classe de Mme PERROT participeront à une sortie scolaire les 24 et 25 juin prochains. La première journée sera consacrée à la visite de Vézelay, puis à une sortie en kayak ; la seconde journée se passera à la ferme équestre du Buisson à Villefargeau.

Monsieur le Directeur de l'école sollicite auprès du Conseil Municipal une subvention d'un montant de 625 € TTC correspondant aux frais de transport des élèves. Monsieur le Maire rappelle que chaque année le Conseil Municipal participe à la classe de neige.

À l'unanimité, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de verser une subvention communale pour la sortie scolaire (24 et 25 juin 2021) à raison de 625 € TTC. Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021.

7) RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL - SERVICE TECHNIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée par la loi n°87-529 du 13 juillet 1987 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel en raison du surcroît de travail au service technique et afin de pallier aux absences liées aux congés annuels, permettant ainsi le bon fonctionnement du service,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à compter du 1^{er} juillet 2021, et ce pour une durée limitée à 12 mois sur une période de référence de 18 mois consécutifs.

Cet agent assurera ses fonctions à temps complet, soit une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

La rémunération est fixée sur la base de l'échelle C1 et du 10^{ème} échelon du grade de recrutement.

L'agent assurera les fonctions suivantes : entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget primitif 2021. Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

8) INFORMATIONS DIVERSES

→ Jeudi 15 avril 2021 : réunion de la Communauté de Communes Serein et Armance (CCSA).

→ Vendredi 16 avril 2021 : rendez-vous avec M. BOURY du Conseil Départemental de l'Yonne afin d'élaborer, pour les bus, un projet d'accès et de circulation moins problématique sur le parking de la gare.

→ Lundi 19 avril 2021 :

- Réunion avec la CCSA et la CAF.
- Distribution du bulletin municipal

→ Mardi 20 avril 2021 :

- Suite à la dégradation des chemins communaux par l'entreprise qui réalise les clôtures de la ligne LGV, Monsieur le Maire a demandé que cette société fournisse à la commune, en compensation des dégâts, deux semi-remorques de concassé.
- Rendez-vous avec le Président du Club de Foot pour l'implantation du terrain multisports.

→ Mercredi 21 avril 2021 :

- Visite de la commission de sécurité du SDIS pour l'ouverture des terrains de Padel.
- Réunion de coordination avec les agriculteurs et les présidents des associations de chasse pour organiser la journée de remise en état des chemins.

→ Vendredi 23 avril 2021 : second rendez-vous avec M. BOURY du Conseil Départemental de l'Yonne afin de faire des essais de circulation avec un bus sur le parking de la gare. Quelques places de parking ont été supprimées et certains traçages ont été modifiés.

→ Mardi 27 avril 2021 :

- Réunion avec la nutritionniste de API RESTAURATION, Mme GUÉNARD et un agent de la cantine.
- Constatation avec la Police Municipale d'un dépôt sauvage dans un chemin communal. Les agents communaux ont ensuite évacué deux camions remplis de pneus.

→ Vendredi 30 avril 2021 : réunion de bureau de la CCSA.

→ Samedi 1^{er} mai 2021 : dans le respect des gestes barrières, quelques personnes ont participé à la tradition du "Mai".

→ Dimanche 2 mai 2021 : en fin d'après-midi, M. le Maire et M. DELAGNEAU se sont rendus rue de Ravignon pour déboucher le réseau d'assainissement. Ils ont dû faire appel à une entreprise de vidange et curage. Ils ont pu constater qu'un regard du réseau pluvial était rempli de bouteilles de vodka !

→ Mardi 4 mai 2021 : réception des travaux avec l'entreprise qui a réalisé les terrassements pour le passage des fourreaux de la fibre optique.

→ Mercredi 5 mai 2021 : Commission de Suivi de Site (CSS) de la société COVED à DUCHY en présence de Madame la Sous-Préfète d'AUXERRE. Cette réunion s'est déroulée en deux temps : une visite sur le site, suivie d'une réunion à la Mairie de SAINT-FLORENTIN.

→ Jeudi 6 mai 2021 : réunion de la CCSA.

→ Samedi 8 mai 2021 : la commémoration du 8 mai 1945 s'est déroulée en comité restreint, conformément aux directives préfectorales.

→ Mardi 11 mai 2021 :

- Réunion avec le cabinet BIOS pour les travaux du réseau d'assainissement du quartier de la Saunière et de la rue du Chêne, ainsi que pour les travaux du réseau pluvial rue du Four à REBOURSEAUX.

- Rendez-vous avec la présidente de SVM Danse qui animera l'école multisport communautaire à la prochaine rentrée. Cette association, qui occupe déjà la salle du Lavoir le lundi et le vendredi soir, y encadrera également l'école multisport le mercredi après-midi.

→ Samedi 15 mai 2021 : Monsieur le Maire remercie tous les bénévoles qui ont participé à la remise en état des chemins communaux, ainsi que l'entreprise CICHY pour le prêt d'un chargeur. En une matinée, plus de 500 tonnes de matériaux ont été étalés dans les chemins. Sans ces bonnes volontés, il serait difficile de réaliser un tel travail en si peu de temps.

→ Mardi 1^{er} juin 2021 : début de la pose des câbles pour la fibre optique.

→ Incivilités : Plusieurs administrés ont appelé Monsieur le Maire pour se plaindre d'enfants jouant au ballon dans la cour de la mairie de Bouilly. Un carreau a été cassé. Quelques parents avec leur enfant sont venus nettoyer le ravalement neuf souillé par les ballons.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est interdit de jouer au ballon aux endroits indiqués par un panneau. De même, les vélos, scooters et moto sont interdits dans l'enceinte du stade et surtout sur les terrains de football. Il précise que les services techniques ne sont pas là pour nettoyer les dégradations volontaires.

→ Élections départementales et régionales : 20 et 27 juin 2021, de 8H à 18H.

→ Plusieurs personnes nous ont informé du vol de fleurs au cimetière de VERGIGNY.

→ Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'avoir une pensée pour Monsieur Bernard AUBERT, membre du bureau de l'association de pétanque de VERGIGNY, décédé en avril dernier, et pour Madame Gilberte LELOUP, décédée en avril dernier, ancienne employée de la commune, que les anciens élèves connaissaient bien.

Mme GUILLOT fait part de différents problèmes de voisinage à REBOURSEAUX. L'un lié à l'insalubrité d'un terrain privé, le second dû à des arbres tombés dans une propriété voisine.

Elle fait le point sur l'élaboration du schéma directeur par le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable) pour l'ensemble du territoire (plus de 100 km de réseau d'eau potable), pour pouvoir ensuite réaliser les travaux de mise en conformité du réseau dans différentes communes.

Mme GUÉNARD demande si le relevé des compteurs est terminé. Madame GUILLOT explique que de nombreux compteurs n'ont pu être relevés du fait de l'absence des administrés, et que ces derniers tardent à transmettre leur nouvel index au SIAEP. Monsieur le Maire trouve regrettable que certains individus se soient montrés très désagréables et agressifs avec la personne chargée de ce travail.

M. CHEVALLIER signale que de nombreux camions s'engagent dans la rue Saint Éloi, et ce malgré les panneaux interdisant les véhicules de plus de 3,5 tonnes.

Mme BARBOSA souhaite connaître l'organisation des prochaines élections départementales et régionales.

→ Prochaines manifestations :

- 04/07/21 : Randonnée pédestre (*organisée par l'Amicale du Personnel Communal*)
- Monsieur le Maire espère que les festivités des 13 et 14 juillet auront lieu. Nous sommes en attente des directives de la Préfecture.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 20 juillet 2021 - 20^h30 à VERGIGNY

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22^h29.

Ont signé au registre les membres présents

Délibérations n° 048-2021 : DIA parcelles ZI 77 - 80 (*non exercice*)
049-2021 : DIA parcelles AL 85 - 539 (*non exercice*)
050-2021 : DIA parcelle AL 407 (*non exercice*)
051-2021 : DIA parcelles B 798 - 800 - 812 (*non exercice*)
052-2021 : DIA parcelle AH 97 (*non exercice*)
053-2021 : RODP 2021 - Réseau public de transport et de distribution d'électricité
054-2021 : RODP 2021 - Réseau de télécommunication
055-2021 : RODP 2021 - Réseau de distribution de gaz
056-2021 : RODP 2021 - Réseau de transport de gaz naturel à haute pression
057-2021 : Budget 2021 "Commune" - Décision Modificative n°1
058-2021 : Terrain multisports
059-2021 : Étude pour l'aménagement d'un bloc sanitaire au stade
060-2021 : Subvention communale 2021 aux écoles (sortie scolaire 2021)
061-2021 : Recrutement d'un agent contractuel - Service technique